ARRETE PERMANENT DU MAIRE
N°2014/70

Le maire de la commune de L'Epine(Vendée)

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-25, R 415-6, et R 415-9 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 3ème partie - intersections et régime de priorité - approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 26 juillet 1974;

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de la rue des Cloudis et de la rue Henri Martin.

Arrête :

ARTICLE 1 : Au carrefour de la Rue des Cloudis et de la rue Henri Martin
la circulation est réglementée comme suit :

Un panneau « stop » sera mis en place

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3ème partie - intersections et régime de priorité - sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et relatives à l'intersection mentionnée ci-dessus, sont rapportées.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de L'EPINE.

ARTICLE 7 : Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Île de Noirmoutier et le Policier Municipal de la commune de L'EPINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A L'EPINE, le 2 juin 2014;

Le Maire,

Dominique CHANTOIN

MAIRIE DE L'EPINE 85740

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue dup